

Si vous ne pouvez pas voir ce message,
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 28/04/2022

A LA UNE

“ Conséquences de la crise en Ukraine sur l'industrie ”

La guerre en Ukraine vient remettre en cause les **perspectives de croissance et génère un surcroît d'inflation**. Elle vient affecter particulièrement certaines filières dont **l'automobile et l'aéronautique**. L'UIMM nationale vous propose deux documents dressant un bilan des possibles conséquences de la crise en Ukraine :

- **L'industrie face aux répercussions du choc du conflit en Ukraine**, par Rexecode
- **Quelles conséquences de la guerre en Ukraine ?**, par Syndex



NOS ACTUS

“ Atelier juridique : Nouvelle convention collective : Avant/après des principaux changements ”



L'UIMM Côte-d'Or organise son prochain atelier juridique le **3 mai** sur le thème « **Nouvelle Convention Collective - Avant/Après des principaux changements.** » Nos juristes vous présenteront une **vision globale des dispositions impactées par la nouvelle Convention Collective Nationale**, en tenant compte des spécificités prévues actuellement par la Convention Collective de Côte-d'Or. Elles vous présenteront **un comparatif des principaux changements.**

» **Plus d'infos**

“ Club industrie 4.0 : Ergonomie 4.0 ”

Pour cette édition du club industrie 4.0, nous proposons d'échanger sur les nouvelles technologies mises en œuvre pour **analyser les gestes et postures et prévenir les risques de troubles musculosquelettiques (TMS)** d'une manière factuelle et visuelle.

Émilien Jouanno, ergonome à l'AIST21, nous présentera sa méthode et les outils utilisés, basés sur la réalité virtuelle et de la capture de mouvement (*motion capture*), la société TEA commercialisant la **solution Captiv** vous offrira la possibilité de tester cet outil innovant.



» **Plus d'infos**

“ La rubrique emploi ”

Ces candidats recherchent :

- une **alternance pour un Master 2 Droit du travail** afin de se spécialiser dans le droit social et les ressources humaines. Disponible pour la rentrée de septembre.
- un **poste administratif**, compétences en urbanisme, droit des sols et foncier, connaissance du PLUI et réglementation ERP.
- un **poste de chargé de missions RH**, maîtrise du recrutement, de la gestion administrative et de la formation. Disponible dès maintenant.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter **Camille Delhomme** au 03 80 77 85 12 ou par mail à l'adresse cdelhomme@maisondesentreprises.com

“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”



Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !

» **Plus d'infos**

“ Formations APRODEM ”

Le Pôle formation UIMM Bourgogne 21-71 en partenariat avec l'UIMM Côte-d'Or déploie, dans le cadre du dispositif APRODEM, des formations financées d'une journée **sur les principaux thèmes de l'hygiène et de la sécurité** :

- **L'évaluation des risques et le document unique** - 10 juin
- **La prévention des risques psychosociaux en faveur de la qualité de vie** - 24 juin
- **L'encadrement, acteur de la prévention** - 21 octobre



» **Contactez-nous pour plus d'information**

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com